



## **Travailleurs sociaux : l'intersyndicale reçue au cabinet de Marylise Lebranchu**

Les six signataires (CFDT, CFTC, CGT, FSU, Solidaires et Unsa) du courrier à la ministre ont été reçus ce mardi 24 juillet par Xavier Lacoste et Sophie Leuret, conseillers au cabinet de la ministre de la Fonction publique.

Pour l'intersyndicale, la CFDT a rappelé en début d'audience les attentes portées depuis de nombreux mois :

- ✓ L'attachement à la cohérence statutaire entre les trois versants et donc la nécessité à nos yeux de traiter l'ensemble de la filière sociale, éducative et médico-sociale dans un calendrier conjoint.
- ✓ Un calendrier de mise en œuvre de l'inscription du diplôme au niveau 2 français, en lien avec notre revendication d'obtenir la catégorie A.
- ✓ Enfin, un engagement du Gouvernement sur le chantier "carrières" : l'ensemble de la filière doit être traitée dans le cadre de l'agenda social qui doit s'ouvrir sur le sujet à l'automne.
- ✓ Pour finir, une information à ce jour sur la publication (ou non) des textes qui doivent acter la transcription du nouvel espace statutaire ?

### **Réponse de Xavier Lacoste :**

Dans le cadre des engagements pris lors de la Conférence sociale de début juillet ; un cycle de concertation-négociation doit être programmé pour la rentrée. Le calendrier sera transmis aux organisations syndicales d'ici la fin du mois d'août. Plusieurs thématiques devront être traitées, dont celles des carrières et des rémunérations. La volonté du Gouvernement est bien de traiter conjointement les trois versants, dans le respect de l'unicité de la Fonction publique. Ce cycle particulier devrait débuter en octobre-novembre.

La discussion s'inscrit dans un cadre budgétaire contraint. Aujourd'hui, il convient de savoir si les textes sur le nouvel espace statutaire doivent être publiés ou non.

A cette interrogation, les réponses des organisations syndicales présentes rappellent qu'il s'agit de la responsabilité du Gouvernement. Aucune organisation ne porte d'appréciation positive sur la mise en œuvre du Nouvel espace statutaire de la catégorie B pour la filière sociale. Sans s'opposer à la sortie des décrets, il est rappelé qu'ils doivent s'appliquer aux trois versants et que leur publication ne vaudra en aucun cas solde de tout compte pour les agents que nous représentons et les revendications que nous portons, dont l'essentielle : l'obtention de la catégorie A. Seule la FSU s'est prononcée clairement contre la publication de ces décrets.

### **Réponses de Sophie Lebret et Xavier Lacoste :**

Les textes sont certes plus avancés à l'Etat. Mais le travail a débuté sur les autres versants, et l'ensemble des textes pourraient être publiés avant la fin de l'année.

Sur la reconnaissance des diplômes, la question (complexe) du LMD devra être traitée. Mais il est impossible de donner aujourd'hui des réponses qui seront l'objet de la négociation. La question des diplômes, et celles des carrières seront traitées dans le cadre de la concertation puis de la négociation qui auront lieu à compter de l'automne. Les discussions interministérielles ont débuté sur la question de la reconnaissance des diplômes et de leur reconnaissance au niveau 2.

Xavier Lacoste propose en conclusion de l'audience de nous faire parvenir rapidement un calendrier de publication des textes (sur la traduction du nouvel espace statutaire) sur les trois versants. Il prend également l'engagement de nous transmettre un état d'avancement des discussions sur l'inscription des diplômes au niveau 2.

Il est donc clair que les dossiers concernant les personnels des filières sociale, éducative et médico-sociale des trois versants sont aujourd'hui rouverts. Pour autant, ils appelleront toute l'attention des organisations représentatives des personnels pour d'obtenir des avancées significatives.